

N° 112

**SÉNAT**

---

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

20 mai 2021

---

---

**PROJET DE LOI ORGANIQUE**

*modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à  
l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution*

*(procédure accélérée)*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, après engagement de la procédure  
accélérée, le projet de loi organique dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 522, 557 et 559 (2020-2021).**

### Article unique

① Le tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution est ainsi modifié :

② 1° La trente-cinquième ligne est supprimée ;

③ 2° Après la quinzième ligne, est insérée une ligne ainsi rédigée :

④

« Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique	Présidence	»
---	------------	---

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 mai 2021.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*